



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1876
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES
ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 29 juin 2026, le règlement numéro 1876 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1838 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Vous pouvez également consulter ce règlement sur le site Web de la Ville au www.becancour.net, dans la section Ville | Avis publics | Cliquez ici pour consulter les règlements déposés ou adoptés lors d'une séance du conseil municipal.

Ville de Bécancour, le 30 juin 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville